

GENDARMERIE NATIONALE			
Office Central de Lutte contre les Crimes contre l'Humanité, Génocides et Crimes de Guerre			
1 boulevard Théophile Sueur ROSNY SOUS BOIS (93)			
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
04977	01320	2014	

COMMISSION ROGATOIRE

PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

(Annexion et exploitation réponse
GMF, BARRIL Paul)Nmr pièce
49N° feuillet
1 / 1

Le mardi 10 mai 2016,

Nous soussigné **Adjudant/Chef CHOUALHI Laurent**, Officier de Police Judiciaire en résidence à l'Office Central de Lutte contre les Crimes contre l'Humanité, Génocides et Crimes de Guerre à ROSNY-SOUS-BOIS (93),

Vu les articles 16 à 19 et 151 à 155 du Code de Procédure Pénale,

Vu les articles 15-1 et R15-22 du code de Procédure Pénale,

Nous trouvant au bureau de notre unité à ROSNY-SOUS-BOIS (93), rapportons les opérations suivantes :

Délégation : n° 2446/13/2 du 14/04/2014
 CHOQUET, Claude Premier Vice-Président à PARIS 75009
 chargé de l'instruction

Information ouverte contre : --X-- **Mis en cause :** BARRIL, Paul

Pour : Complicité de génocide, complicité de crimes contre l'Humanité

Mission : Voir commission rogatoire jointe.

ENQUÊTE

(Annexion et exploitation réponse GMF, BARRIL Paul)

Dans le cadre de la présente procédure, nous décidons de requérir la société GMF afin de pouvoir confirmer que M. BARRIL, Paul, conformément à ses déclarations, se trouvait bien sous mandat de cette société en mars 1994.

Notre demande porte notamment sur un séjour qu'il aurait effectué aux États-Unis au mois de mars 1994 et pour lequel il déclare ne pas pouvoir présenter de document. (Cf. Pièce n° 1320/19/REQUIS)

La réponse de la société via mail, composée d'un feuillet, est annexée au présent. Elle comporte les informations suivantes :

- A ce jour, aucun élément de preuve n'a été trouvé de nature à étayer l'assertion de M. BARRIL, Paul selon laquelle ce dernier aurait été mandaté par la GMF pour une mission aux États-Unis en mars 1994.

Le rédacteur de cette réponse est M. TOLLIE, Laurent, directeur Général GMF Assurances.

Dont acte,---

Dont procès verbal fait et clos à ROSNY-SOUS-BOIS, le 10 mai 2016.---

L'Officier de Police Judiciaire



Choualhi Laurent ADC (DI OCLCHGCG)

De: TOLLIE Laurent [ltollie@gmf.fr]
Envoyé: mercredi 4 mai 2016 09:24
À: Choualhi Laurent ADC (DI OCLCHGCG)
Objet: [Internet] réponse suite à réquisition judiciaire

Pièces jointes: réquisition PB.pdf; avertissement.txt

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

En réponse à la réquisition jointe au présent mail, nous vous indiquons que nous n'avons trouvé aucun élément de preuve de nature à étayer l'assertion de M. Paul Barril selon laquelle ce dernier aurait été mandaté par la GMF pour une mission aux Etats-Unis en mars 1994.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions de croire, Monsieur l'Officier de Police judiciaire, à notre considération distinguée.

Laurent Tollié
Directeur Général GMF Assurances